

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 juillet 2013 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'Aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des Ressources humaines et des Relations avec les citoyens et Secrétaire substitut de l'arrondissement
M. Hadi Hakim, directeur des Travaux Publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA13 16 0219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

EN RETIRANT le point 20.05 « Adjudication du contrat à Norgéreq Ltée pour la réalisation des travaux de restauration de l'enveloppe de la Mairie d'Outremont », le point 30.01 « Autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont » et le point 40.02 « Avis de motion sur l'occupation, à des fins de garderie, du 812, avenue Davaar, situé sur le lot 1 352 337 du cadastre du Québec » et en y ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

- 70.04.01 Appuyer l'arrondissement CDN/NDG concernant le nouveau Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils
- 70.04.02 Rapatriement de la dotation en l'arrondissement d'Outremont
- 70.04.03 Sécurité ferroviaire des matières dangereuses
- 70.04.04 Statistiques du SPVM poste 24

Madame Forget propose de retirer le point 40.07 .Cette proposition est appuyée par Madame Nunes et adoptée.

Un débat s'engage

La séance est suspendue de 19h25 à 19h27.

Madame Cinq-Mars demande l'ajout sous affaires nouvelles du point suivant : Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances.

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19h30 à 20h30

CITOYENS	SUJET
M. NICOLAS GENDRON	Fusion/Défusion
MME. SYLVIE POTVIN	Règlement 1063
M. CHRISTIAN BOUVET	Piscine JFK
M. PIERRE LACERTE	Mobilier urbain - arbres
MME. MONIQUE MILLETTE	Arrondissement
M. JEAN-FRANÇOIS MIRON	Règlement 1063
M. RICHARD CUMMINGS	Les trains
M. ÉTIENNE COUTU	Budget

CA13 16 0220

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Ana Nunes

De prolonger la période de question de 30 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20h30 ET SE TERMINE À 20h55

CITOYENS	SUJET
MME. MARICLAUDE OUMET	Pataugeoire
MME. ANNIE CHÉLIN	Outremont
MME. ÉLIZABETH BALL	Balcons

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame Nunes demande d'ajouter l'heure de l'inauguration de la Place Kate McGarrigle sur le site internet.

CA13 16 0221

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 JUIN 2013

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA13 16 0222

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2013

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA13 16 0223

APPROUVER UNE MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE EN Y INSÉRANT LE NOUVEL ARTICLE 2.4 VISANT CERTAINES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'adopter la modification à la politique de gestion contractuelle en y insérant le nouvel article 2.4, visant certaines situations particulières tel que joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1131867016

CA13 16 0224

AUTORISER L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À DISPOSER À TITRE GRATUIT DES BICYCLETTES ABANDONNÉES, PERDUES, VOLÉES ET NON RÉCLAMÉES PAR LEUR PROPRIÉTAIRE OU ENLEVÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC, EN LES DONNANT À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF « SOS VÉLO » TEL QUE LE PRÉVOIT L'ENTENTE ÉCORESPONSABLE DE LA DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

Attendu l'entente contractuelle écoresponsable de la Direction de l'approvisionnement (Entente 562512) ;

Considérant que «SOS Vélo» oeuvre dans le domaine de l'insertion sociale des jeunes adultes défavorisés en leur proposant une formation professionnelle adaptée à leurs besoins ;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ALIÉNER à titre gratuit, à l'organisme à but non lucratif «SOS Vélo», les bicyclettes trouvées sur le domaine public et entreposées aux Service des travaux publics, le tout tel qu'indiqué à la liste jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1125078003

CA13 16 0225

PROLONGATION DU CONTRAT OCTROYÉ À L'AGENCE GESTION PERGEBEC INC. F.A.S.R.S. SÉCURITÉ & INVESTIGATION QUALI-T, POUR LA FOURNITURE DU PERSONNEL DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE

L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DU 1ER SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOÛT 2014 POUR UN MONTANT TOTAL MAXIMUM DE 614 752,75 \$ TOUTES TAXES COMPRIS (CE MONTANT EST SUJET À L'AUGMENTATION QUI SERA ADOPTÉE AU PROCHAIN DÉCRET DES AGENTS DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET À TOUTE AUTRE LOI APPLICABLE, TEL QUE PRÉVU AU CONTRAT INITIAL)

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 614 752,75 \$, incluant les taxes, plus l'augmentation prévue au décret des agents de sécurité du Québec effective au moment de sa signature, dans le cadre de la fourniture du personnel de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2013 au 31 août 2014;

DE PROLONGER le contrat octroyé par la résolution CA11 160 241, à l'agence de sécurité Gestion Pergebec inc. f.a.s.r.s. Sécurité Investigation Quali-T, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat, selon les mêmes conditions que le contrat initial;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
20.02 NTA1133045009

CA13 16 0226

AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 775 903,18 \$ (TAXES INCLUSES) POUR L'OCTROI DE QUATRE (4) CONTRATS (SERVICE D'ENTRETIEN LC INC., ENTRETIEN AVANTGARDISTE ET SERVICE D'ENTRETIEN ALPHANET) AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN MÉNAGER POUR DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE CINQ (5) ANS AVEC POSSIBILITÉ D'UNE PROLONGATION D'UN (1) AN ET POUR UN MAXIMUM DE DEUX (2) PROLONGATIONS, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO.13-12932 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense totale de 775 903,18 \$ (taxes incluses) pour l'octroi de quatre contrats ayant pour objet l'entretien ménager pour divers bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une période n'excédant pas cinq ans, avec possibilité d'une prolongation d'un an et pour un maximum de deux prolongations, suite à l'appel d'offres public no.13-12932;

D'OCTROYER à l'entreprise *Service d'entretien L.C. inc* un contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de la Sécurité publique au montant de 109 601,07 \$ (taxes incluses) pour une période n'excédant pas cinq ans;

D'OCTROYER à l'entreprise *Service d'entretien L.C. inc* un contrat pour l'entretien ménager de la mairie, la salle du conseil et de l'édifice abritant la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au montant de 225 040,57 \$ (taxes incluses) pour une période n'excédant pas cinq ans;

D'OCTROYER à l'entreprise *Entretien Avangardiste inc.* un contrat pour l'entretien ménager de la direction des travaux publics, incluant le magasin, les ateliers et les bureaux, au montant de 143 349,17 \$ (taxes incluses) pour une période n'excédant pas cinq ans;

D'OCTROYER à l'entreprise *Services d'entretien Alphanet inc.* un contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque Robert-Bourassa et de la galerie d'art d'Outremont, au montant de 297 912,37 \$ (taxes incluses) pour une période n'excédant pas cinq ans;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1135078019

CA13 16 0227

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME BORDURE ET TROTTOIR RSF AU MONTANT DE 91 462,62 \$ (TAXES INCLUSES) POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, DE BORDURES DE BÉTON ET AMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP03/05-13

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 91 462,62\$(taxes incluses) pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et d'aménagements géométriques dans diverses rues de l'arrondissement, suite à un appel d'offres sur invitation TP03/05-13;

D'OCTROYER un contrat à la firme Bordure et trottoirs RSF au montant de 91 462,62\$ (taxes incluses) pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et d'aménagements géométriques dans diverses rues de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1135078027

ACCORDER UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ENVELOPPE DE LA MAIRIE D'OUTREMONT - MAISON STANLEY ET ABNER BAGG- (BÂTIMENT #3360), SITUÉE AU 543 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT. DÉPENSE TOTALE DE 1 017 306,30 \$ (TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC SA01-2013-02 (4 SOUMISSIONNAIRES) - PTI ET FONDS PATRIMOINE

Ce dossier a été retiré.
20.05

CA13 16 0228

ACCORDER UN CONTRAT À KELLY SANI-VAC INC POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 13-12829 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) ET AUTORISER UNE DEPENSE À CETTE FIN DE 23 155,97 \$ (TAXES INCLUSES) POUR L'ANNÉE 2013 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT POUR 2014 ET 2015 POUR UNE DÉPENSE TOTALE DE 70 930,38 \$ TAXES INCLUSES- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 23 155,97\$ (taxes incluses) pour le nettoyage des puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets au besoin pour la saison 2013 (avec les options de renouvellement pour 2014 et 2015), suite à l'appel d'offres public 13-12829;

D'OCTROYER à la firme Kelly Sani-Vac Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat, pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement pour 2014 et 2015 au prix de sa soumission, soit, 23 155,97\$ (taxes incluses) pour la saison 2013;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 NTA1136247004

CA13 16 229

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME ABC ENVIRONNEMENT INC. DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO.13-12854 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS, INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS, POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT DE 37 999,24 \$ TAXES INCLUSES POUR UNE DURÉE D'UN AN, AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT D'UN AN

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 37 999,24\$ (taxes incluses) pour le nettoyage et inspection des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, au besoin, suite à l'appel d'offres public 13-12854;

D'OCTROYER un contrat à la firme *ABC Environnement inc.* pour des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, en considération d'un montant de 37 999,24 \$ taxes incluses, pour une durée d'un an avec une option de renouvellement d'un an;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA13 16 0230

AUTORISER L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE ET CHARGEUR À BATTERIES AUPRÈS DE LA FIRME ROBERT BOILEAU INC (LE TOUT CONFORMÉMENT À L'ENTENTE CADRE DE LA VILLE-CENTRE PORTANT LE NUMÉRO 494 515) AINSI QUE L'INSTALLATION D'UNE PRISE ÉLECTRIQUE POUR LE CHARGEUR DE LA SURFACEUSE AUPRÈS DE LA FIRME MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AU MONTANT MAXIMUM DE 185 350,92 \$ TAXES INCLUSES CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES - BUDGET DE 1 MILLION PROVENANT DU PROGRAMME SPÉCIAL DE LA VILLE-CENTRE POUR LES PARCS, BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS DE SPORTS ET LOISIRS - PTI 2013-2015

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 185 350,92\$ (taxes incluses) pour l'achat d'une surfaceuse électrique et chargeur à batteries selon l'entente cadre de la ville-centre portant le numéro 494 515;

D'AUTORISER l'achat d'une surfaceuse électrique et chargeur à batteries auprès de la firme Robert Boileau inc (le tout conformément à l'entente cadre de la ville-centre portant le numéro 494 515) tel qu'indiqué au sommaire décisionnel ainsi que l'installation d'une prise électrique pour le chargeur de la surfaceuse auprès de la firme Michel Guimont entrepreneur électricien au montant maximum de 185 350,92 \$ taxes incluses conformément au cahier des charges ;

D'IMPUTER la dépense le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1133278014

CA13 16 0231

APPROUVER L'ENTENTE DE PRÊT DE LOCAL À TITRE GRATUIT POUR L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL POUR LA PÉRIODE DU 10 JUIN 2013 AU 9 JUIN 2016

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'organisme Outremont en famille et la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, relativement à un prêt de local (gratuit) à usage administratif au Centre communautaire intergénérationnel pour la période du 10 juin 2013 au 9 juin 2016;

D'AUTORISER la mairesse et le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1133278012

CA13 16 0232

APPROUVER LE NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE CLD LES 3 MONTS, POUR LES ANNÉES 2012-2013 À 2014-2015, DÉFINISSANT LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DE LA VILLE ET DE L'ORGANISME CLD EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RECOMMANDER au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement les 3 Monts, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, tel que joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1131899019

AUTORISER UN FINANCEMENT D'UNE SOMME MAXIMALE DE 300 000 \$ PAR LE FONDS ÉNERGIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA D'OUTREMONT

Ce dossier a été retiré.

30.01

CA13 16 0233

OCTROYER, À COMPTER DU 25 MARS 2013 ET POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE, UNE ALLOCATION AUTOMOBILE MENSUELLE AU DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'OCTROYER, pour une durée indéterminée, une allocation mensuelle à Monsieur Normand Proulx, directeur de l'arrondissement Outremont, et ce, conformément aux modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1133711010

CA13 16 0234

AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE CONSOLE D'ÉCLAIRAGE POUR LE THÉÂTRE OUTREMONT AU MONTANT MAXIMUM DE 9 896,56 \$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER l'achat d'une console d'éclairage pour le Théâtre Outremont au montant maximum de 9 896,56\$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 NTA1133278015

CA13 16 0235

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE AU MONTANT DE 14 000 \$ À MÊME LES SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT POUR DES TRAVAUX DE PLOMBERIE SUR DEMANDE À LA FIRME "PLOMBERIE CHARBONNEAU INC."

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense supplémentaire au montant de 14 000\$ \$ pour des travaux de plomberie sur demande à la firme "Plomberie Charbonneau inc.";

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1135078018

CA13 16 0236

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI AU 31 MAI 2013

Dépôt des bons de commandes pour la période du 1er au 31 mai 2013

30.05 1132861028

CA13 16 0237

DÉPÔT DES VIREMENTS POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI AU 31 MAI 2013

Dépôt des virements pour la période du 1^{er} mai 2013 au 31 mai 2013.

30.06 1132861029

CA13 16 0238

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI AU 31 MAI 2013

Dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1er au 31 mai 2013

30.07 1132861027

CA13 16 0239

OCTROYER LA SOMME DE 5 000 \$ EN PROVENANCE DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT POUR PERMETTRE À UN ÉCRIVAIN D'OUTREMONT DE BÉNÉFICIER DU PROGRAMME DE TOURNÉES DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL (CAM) POUR UN PROJET D'ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE DÉDIÉ AUX PERSONNES ÂNÉS.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'OCTROYER la somme de 5 000 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement pour permettre à un écrivain d'Outremont de bénéficier du programme de tournées du Conseil des arts de Montréal (CAM) pour un écrivain en résidence;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1135061003

CA13 16 0240

CORRECTION DE L'IMPUTATION BUDGÉTAIRE DANS LE DOSSIER APPROUVÉ AU CONSEIL LE 6 MAI DERNIER POUR AJOUTER UN PARTICIPATION DU PAAP - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTNAT DE 38 631,60\$(TAXES INCLUSES) À LA FIRME « BEAUPRÉ & ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS INC » POUR LA CONCEPTION, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC RAOUL-DANDURAND

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE MODIFIER l'imputation budgétaire approuvée par le conseil à sa séance du 6 mai 2013 par sa résolution CA13 16 0137 afin de prévoir la participation du programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), Édition 2012, à 50% dans le financement de cette dépense, le tout tel qu'indiqué au sommaire addenda.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09

CA13 16 0241

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: " Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement numéro AO-235 intitulé : «Règlement modifiant le Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1131867015

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE, DU 812, AVENUE DAVAAR, SITUÉ SUR LE LOT 1 352 337 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Ce dossier a été retiré.

40.02

CA13 16 0242

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT-IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE - PARTIE OUEST DE L'AVENUE DAVAAR COMPRISE ENTRE L'AVENUE VAN HORNE ET LA PREMIÈRE RUELLE AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de débarcadère sur la partie ouest de l'avenue Davaar comprise entre l'avenue Van Horne et la première ruelle au nord de l'avenue Van Horne afin de déposer les enfants à la garderie qui sera située au 812 Davaar entre 7h-9h30 et 15h30-18h

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1136358001

CA13 16 0243

FERMETURE DE RUES - MARCHÉ BIO 2013 - LES DIMANCHES DU 11 AOÛT AU 29 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ÉDICTER, l'ordonnance numéro OCA13 16 0243 autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue suivante pour permettre la tenue du Marché Bio tous les dimanches du 11 août au 29 septembre 2013, inclusivement, entre 7h00 et 18h00 :

l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie.

Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1130771008

CA13 16 0244

FERMETURE DE RUES - FÊTE AVENUE NELSON 2013 - 7 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ÉDICTER, l'ordonnance numéro **OCA13 16 0244** autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue suivante pour permettre la tenue de l'événement sur l'avenue Nelson, du 7 septembre 2013 de 11h00 à 19h00:

Avenue Nelson, entre les avenues Villeneuve et St-Joseph.

Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1130771006

CA13 16 0245

FERMETURE DE RUES - INAUGURATION DE LA PLACE KATE MCGARRIGLE - MERCREDI 7 AOÛT 2013 DE 8H À 15H

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, l'ordonnance numéro **OCA13 16 0245**, autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue suivante pour permettre la tenue de l'inauguration de la place Kate McGarrigle le mercredi 7 août 2013, entre 8h00 et 17h00 :

l'avenue Laurier, entre les avenues Querbes et Durocher.

Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1130771007

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES

Ce dossier a été retiré.

40.07

CA13 16 0246

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU 96, AVENUE MCCULLOCH:- DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL; - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 28 mai 2013 d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 20 juin 2013 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 28 mai 2013, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 96, avenue McCulloch, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ET

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et le document déposé le 28 mai 2013, la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 96 avenue McCulloch afin de déroger à l'article 5.3 du règlement 1177 le tout conformément au règlement 1180.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1131899033

CA13 16 0247

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER UNE MARGE LATÉRALE DE 2,13 MÈTRES PLUTÔT QUE 2,43 MÈTRES, TEL QUE PRESCRIT À L'ARTICLE 2.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AU 225, AVENUE MAPLEWOOD

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juin 2013 d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 20 juin 2013 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et le document déposé le 29 mai 2013, la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une marge latérale de 2,13 mètres plutôt que 2,43 mètres tel que prescrit à l'article 2.3 du règlement de zonage 1177 pour l'immeuble situé au 225, avenue Maplewood le tout conformément au règlement 1180.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1131899035

CA13 16 0248

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX 90, AVENUE MCCULLOCH, 877-879-881, AVENUE STUART, 760-760A-760B, AVENUE DE L'ÉPÉE, 109, AVENUE DUCHASTEL, 5623, AVENUE DUROCHER, 334, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, 373, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, 500, AVENUE BLOOMFIELD, 858-860-860A, AVENUE BLOOMFIELD, 766, AVENUE ANTONINE-MAILLET, 6105-6107-6109, AVENUE DUROCHER ET 543, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juin 2013 d'accorder ces demande de PIIA;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux douze projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 90, avenue McCulloch;
2. 877-879-881, avenue Stuart;
3. 760-760A-760B, avenue De l'Épée;
4. 109, avenue Duchastel;

5. 5623, avenue Durocher;
6. 334, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
7. 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
8. 500, avenue Bloomfield;
9. 858-860-860A, avenue Bloomfield;
10. 766, avenue Antonine-Maillet;
11. 6105-6107-6109, avenue Durocher;
12. 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1131899032

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 90 AVENUE VINCENT D'INDY

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juin 2013 d'accorder cette demande de PIIA;

Il est proposé par Louis Moffatt

Cette proposition n'est pas appuyée

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au projet du 90, avenue Vincent-D'indy laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

Un débat s'engage

Cette proposition n'a pas fait l'objet d'une résolution n'étant pas appuyée.

CA13 16 0249

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT D'USAGE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE MUNICIPAL PUBLIC, SOIT UNE NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS POUR LE SERVICE DES INCENDIES DE MONTRÉAL AU 40, AVENUE ST-JUST

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juin 2013 d'accorder cette demande de PIIA;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble de la Caserne des pompiers sise au 40, avenue St-Just laquelle approbation s'applique à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1131899037

CA13 16 0250

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AVENUE LAURIER

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE NOMMER Monsieur François Beaudin membre du comité consultatif de l'avenue Laurier et ce à titre de représentant de la Fabrique Saint-Viateur d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01

CA13 16 0251

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Dépôt des procès-verbaux suivants :

- procès-verbal de la réunion du 15 mai 2013 du comité consultatif de l'avenue Laurier;
- procès-verbal de la réunion du 27 mai 2013 du comité consultatif sur les relations inter-communautaires.

70.01

CA13 16 0252

DÉPÔT DE DOSSIERS DÉCISIONNELS

Dépôt des dossiers suivants;

- PTI 2014.2015-2016 adopté le 28 juin 2013;
- Rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports (Étude de la motion du visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420 Mont-Royal).

70.02

CA13 16 0253

RATIFICATION DE DEMANDES DE FERMETURES DE RUES

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER les fermetures des rues suivantes dans le cadre de la fête nationale :

Avenue de la Brunante et ruelle Champagneur-Outremont-Van Horne - Lajoie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (Madame Cinq-Mars votant contre).

CA13 16 0254

RÉSOLUTION D'APPUI À L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE CONCERNANT LEUR RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'appuyer l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce quant à leur nouveau règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils joint au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.00 1136358003

CA13 16 0255

RAPATRIEMENT DE LA DOTATION EN L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le 17 mai 2011, le conseil municipal se déclarait, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, compétent, pour une période de deux ans, relativement au regroupement au sein du SCH (Service du capital humain) des activités de dotation des arrondissements;

ATTENDU QUE le 15 mai 2013, le comité exécutif recommandait au conseil municipal de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée additionnelle d'une année;

ATTENDU QUE le 27 mai 2013, le président du conseil municipal déclarait le second volet de l'article 30.02 rejeté n'ayant pas obtenu les 2/3 des voix des membres du conseil, conformément à l'alinéa 2 de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE selon la Charte de la Ville de Montréal la dotation est une compétence d'arrondissement;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

De mandater l'administration d'Outremont afin de mettre tout en oeuvre pour rapatrier les activités de dotation en l'arrondissement d'Outremont

Un débat s'engage

L'assemblée est suspendue de 21h42 à 21h44.

Madame Forget propose un amendement à l'effet de reporter l'adoption de ce point à la prochaine séance afin d'obtenir plus de détails.

Un débat s'engage

Cette proposition n'est pas appuyée.

Un débat s'engage

Mesdames Forget et Nunes quittent l'assemblée.

Votent en faveur : Marie Potvin, Louis Moffatt et Marie Cinq-Mars.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

70.04.02

Mesdames Forget et Nunes réintègrent l'assemblée.

CA13 16 0256

SÉCURITÉ FERROVIAIRE DES MATIÈRES DANGEREUSES

Attendu l'accident tragique de l'explosion de wagons-citernes à Lac Mégantic qui a eu pour conséquence la perte de vies humaines;

Attendu la présence sur notre territoire de voies dédiées au transport ferroviaire;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'EXHORTER la Ville de Montréal à s'assurer auprès des gouvernements fédéral et provincial de la sécurité du transport ferroviaire des matières dangereuses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.04.03

CA13 16 0257

STATISTIQUES DU SPVM POSTE 24

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Ana Nunes

DE MANDATER le directeur d'arrondissement de faire les démarches nécessaires auprès du commandant du poste 24 afin d'obtenir les rapports de statistiques (introduction par effraction, vol qualifié, sécurité routière, vol véhicule) dudit poste afin de les remettre aux élus de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.04.04

CA13 16 0258

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir l'article 2 f) ne s'applique au bruit émanant des cours d'école lors des festivités ou activités scolaires en autant que ces dernières aient été préalablement accompagnées d'un avis au voisinage.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

70.04.05

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 21h 55

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 août 2013.